

JUIN

Année 2014 - Numéro 329

La Salle et Chapelle-Aubry

L'Ech'Aubryen



KERMESSE DES ECOLES
DIMANCHE 15 JUIN



ANTOINE
BOUCHET
Apprenti médaillé
d'or départemental



NOUVELLE SALLE « L'ESCALE »
Espace Salle et Chapelle Aubry Loisirs et
Evènements



INFORMATIONS MUNICIPALES :

Conseil Municipal
Du mardi 10 juin 2014

Prochaine séance
le mardi 15 Juillet 2014 à 20 h 30

ORDRE DU JOUR

PLUi : Un groupe de travail est constitué pour la commission PLUi. Celui-ci comporte 4 membres par commune. Pour La Salle et Chapelle Aubry sont désignés :

- Pierre Malinge (centralité - travail sur les zones urbaines)
- Gérard Véron (agriculture - travail sur les zones agricoles et sur les éléments paysagers et naturels)
- David Poirier (économie - travail sur les zones d'activités)
- Nathalie Coiffard (habitat - travail sur le Plan Local de l'Habitat qui est une composante du PLUi)

IMPOTS DIRECTS : Pour les zones d'activités, sont désignés Pierre Malinge et Gérard Véron comme titulaires pour cette commission intercommunale, ainsi que David Poirier et Frédéric Delalande comme suppléants.

NOUVELLE SALLE : Une subvention de 125 740 € a été octroyée par l'Etat à la commune dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la création de la nouvelle salle.

Après consultation de différents organismes prêteurs, un prêt de 230 000 euros et d'une durée de 15 ans va être demandé au Crédit Agricole afin de financer les travaux. Ce prêt aura un taux révisable indexé sur l'euribor 3 mois, soit à ce jour 1.65 % (toute marge comprise).

Dénomination : *La nouvelle salle polyvalente se nommera « L'ESCALE » (Espace Salle et Chapelle Aubry Loisirs et Evénements) et l'ancienne salle polyvalente sera désormais « L' AUBRYENNE ». L'ensemble du site des Minières garde le nom de « Espace Jean Huchon »*

Merci à tous ceux qui ont fait preuve d'originalité pour proposer un nom à ce lieu.

ECOLES PUBLIQUES : La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques 2013/2014 s'élève à 9 802.51 € pour St PierreMontlimart et à 1 293 € pour Montrevault.

TRANSPORT SCOLAIRE : Une participation forfaitaire de 30 €/enfant pour le transport scolaire des enfants domiciliés à la Salle et Chapelle Aubry et fréquentant un établissement scolaire de la Salle Aubry ou de la Chapelle Aubry sera demandé aux familles pour les élèves subventionnés. Le reste sera pris en charge par la commune.

LES GOURDOIRES 2 : Après consultation et au vue des critères exposés dans le CCAP et le cahier des clauses techniques, l'entreprise COURANT de Chalonnes sur Loire a été retenue pour le marché terrassement et assainissement - voirie. Le marché s'élève à un montant de 68 193.36 € HT.

SUBVENTION : Une subvention de 70 € sera versée au bénéfice de l'association Par'Handi afin d'élargir leur champ d'action pour apporter un soutien et de l'aide aux parents dont les enfants sont en situation de handicap.

LIGNE DE TRESORERIE : Une ligne de trésorerie de 300 000 € sera ouverte auprès de la caisse du Crédit Agricole. Son taux sera composé du taux Euribor 3 mois (0.304 %), d'une marge de 1.60 % et d'une commission de 0.60 %.

RYTHMES SCOLAIRES : Sur notre territoire, après réflexion, le Comité de pilotage a considéré que seule l'organisation des TAP (Temps d'Activité Péri-Educatifs) sur une après-midi hebdomadaire était réalisable. Pour cela, 40 animateurs qualifiés ont été recrutés par Montrevault Communauté.

Pour La Salle et Chapelle Aubry, ces TAP se feront le mardi après-midi. Une inscription est obligatoire afin de pouvoir y faire participer ces enfants.

Pour ce qui est de l'école le mercredi matin, une périscolaire sera mise en place le matin et le midi par Familles Rurales

TRAVAUX :

- Salle l'Escale : Un transformateur va être implanté par le SMIEL au carrefour des Minières. Le passage des réseaux sera réalisé par fonçage afin d'éviter une coupure de route.
- Travaux structurants de voirie : le dossier est lancé en consultation, le démarrage est fixé la dernière semaine d'août.
- Voie : L'entreprise Charier TP démarrera les réparations de chaussées vers mi-juin par la commune de la Chaussaire puis Le Puiset, Le Fuilet, Le Fief, St Rémy, Montrevault, St Pierre, La Salle et Chapelle Aubry, St Quentin et enfin Chaudron. L'objectif étant de ne pas dépasser la mi-septembre.
- Enduits superficiels : Le démarrage a été effectué début juin avec une météo favorable. Les travaux sont terminés pour notre commune.

AFFAIRES DIVERSES :

- Distribution du courrier : depuis le 20 mai, une nouvelle organisation de la distribution du courrier est mise en place au sein de l'établissement courrier de St Georges Sur Loire. Désormais, les facteurs bénéficient d'une pause « déjeuner » et leurs activités se répartissent tout au long de la journée. C'est pourquoi, sur la partie Est de la commune, le courrier est distribué dans l'après-midi.
- Concours départemental du meilleur apprenti de France : **Antoine Bouchet** a reçu le vendredi 13 juin la médaille d'or en production horticole pépinière. **Félicitations à lui !**
- Piste Routière du Fuilet : Félicitations à **Matthieu Huchon**, qui a été sélectionné à la piste routière du Fuilet en tant que meilleur élève de l'école Ste Thérèse; celle-ci s'étant classée parmi les premières de la région.
- Containers : en accord avec le SIRDOMDI, les 2 containers situés place St Martin à la Chapelle Aubry ont été déplacés sur le nouveau parking rue Albérici.
- Maisons fleuries : il n'y aura pas de concours cette année. Le conseil envisage de nouvelles propositions.
Si vous avez des idées n'hésitez pas à nous les soumettre !

AVIS DE LA MAIRIE :

La Mairie sera fermée exceptionnellement le samedi 12 Juillet et le mercredi 16 Juillet

ETAT CIVIL :

Naissance : Lisie GALLARD 28 Mai 2014 La Solonnière

Mariages dans la commune :

Magalie CROUÉ et Richard CASSIN (21 allée des Boutons d'Or) le 31 Mai
Linda ROHARD (23 place St Hilaire) le 7 Juin
Et Gaëtan BARREAU (6 la Maretière à Tillières)
Audrey BEDEL (27 allée des Chataigniers à La Petite Boissière 79) le 7 Juin
Et Jean-Charles HANNOUILLE (13 rue Notre Dame)

RECENSEMENT du SERVICE NATIONAL : Les filles et garçons nés au mois de juin **1998** et ayant eu 16 ans doivent venir se faire recenser à la mairie, sur présentation du livret de famille.

COLLECTES DES DECHETS MENAGERS :

En zones agglomérées : - ordures ménagères résiduelles : les jeudis 26 juin, 10 et 24 juillet

- sacs jaunes : le jeudi 3 juillet, le vendredi 18 juillet et le jeudi 31 juillet

Dans les écarts : les 2 collectes auront lieu le jeudi 3 juillet, le vendredi 18 juillet et le jeudi 31 juillet

COLLECTE DES METAUX :

Déchèterie St Pierre Montlimart : Samedi 28 juin, mercredi 9 juillet et samedi 26 juillet

Déchèterie Beaupreau : Mercredi 25 juin, samedi 12 juillet et mercredi 23 juillet

*Pensez à sortir
vos poubelles
la veille au soir*

HEURES D'OUVERTURE DES 2 DECHETERIES :

St Pierre Montlimart : L : 10h-12h et 14h-17h30 **MMJV** : 14h-17h30 **S** : 9h-12h et 14h-17h30

Beaupreau : L : 9h-12h et 14h-17h30 **MMJV** : 14h-17h30 **S** : 9h-12h et 14h-17h30

Contact : SIRDOMDI: 02-41-71-77-55 ou site : <http://www.sirdomdi.com>

BALAYAGE DES BOURGS :

Le prochain passage de la balayeuse est prévu le lundi 23 juin (circuit mensuel). *Pensez à ranger vos véhicules*

BRUIT : Concernant le bruit de voisinage, les travaux momentanés de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel ou à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de :

8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 les jours ouvrables

9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00 les samedis

10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés. (Arrêté préfectoral de décembre 1999)

FEUX : Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est interdit pour les déchets verts issus de jardins et espaces verts, par les particuliers, les entreprises d'espaces verts, les communes et leurs groupements (l'utilisation de barbecues fixes ou mobiles n'est pas concernée par cette interdiction). Toutefois, par dérogation, le brûlage à l'air libre par les particuliers, des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage et sous réserve du respect de certaines conditions mentionnées dans l'arrêté, mis à votre disposition au panneau d'affichage à l'accueil de la mairie.

Cette tolérance n'est accordée qu'entre 11 h 00 et 15 h 30 durant les mois de décembre, janvier et février et de 10 h 00 à 16 h 30 les autres mois hors mois faisant l'objet d'interdiction, notamment au titre du risque d'incendie.

Le brûlage à l'air libre par les agriculteurs, des résidus végétaux générés par les activités agricoles ainsi que par l'entretien (taille haies bocagères) est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent. Cette autorisation est limitée à la période allant du 16 octobre au 15 mai entre 7 h 00 et 17 h 00.

MAUVAISES HERBES, CHARDONS : Pour lutter contre la prolifération d'espèces végétales indésirables ou nuisibles, nous rappelons aux propriétaires locataires, ayants droit ou occupants de procéder à la fauche ou à la destruction avant floraison et montée à graines des mauvaises herbes : chardons, ambroisie, rumex, chénopodes, vulpins....

DESTRUCTION DE NIDS D'INSECTES : La destruction de ces nids n'est plus assurée par les pompiers mais par des professionnels. Une liste non exhaustive est à votre disposition en mairie.

CHIENS ERRANTS : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique. Les chiens sont sous la responsabilité de leur maître. Ils doivent être tenus en laisse, vaccinés et tatoués, munis d'un collier avec numéro et adresse du propriétaire. Tout animal dangereux doit être signalé en mairie et muselé. De plus, les propriétaires de chiens sont tenus de ne pas les laisser faire leurs déjections sur les trottoirs (ou alors de les ramasser) et d'éviter leurs aboiements répétés.

URBANISME : Nous constatons de plus en plus de construction sans autorisation. Il est important de se renseigner, auprès du service urbanisme de la mairie, des démarches à effectuer ou non pour tous travaux.

CONGÉS D'ÉTÉ :

- Le Salon de coiffure « HISTOIRE DE MÈCHES » sera fermé du 5 au 11 Août. Réouverture le mardi 12 Août.
- L'ATELIER de RETOUCHES et de REPASSAGE sera fermé du 2 Août au 25 Août inclus
- La boucherie BREVET ne ferme pas cet été (seul jour de fermeture le 15 Août)

LOCATIONS : A louer maisons locatives La Chapelle Aubry : T3 libre de suite (405 €) et T2 libre le 26/08/14 (340€)

VISITEURS SOLIDAIRES : Vous vous sentez seul, vous avez envie de discuter, de vous confier, n'hésitez pas, des bénévoles de la commune sont prêts à vous écouter et à vous aider. Pour tous renseignements contacter la mairie.

BIBLI'AUBRYENNES : Suite au passage du bibliobus dans notre commune, de nombreux livres ont été échangés dans nos bibliothèques. Toutes ces nouveautés ont pris place dans les deux sites pour le plaisir des lecteurs, en augmentation chaque année ; les 19 bénévoles vous invitent à venir découvrir ces nombreux ouvrages aux horaires habituels :

à la Chapelle : le dimanche de 11 heures à 12 h 30

à la Salle :

les samedis et dimanches de 10 h 45 à 12 h 15

le mardi de 16 h 45 à 17 h 45 (sauf pendant les vacances scolaires)

Nous rappelons que les inscriptions ont lieu toute l'année pendant les permanences;

l'adhésion est de 10 € par famille.

Dates de fermeture des sites à l'occasion des congés :

à la Chapelle du 20 juillet au 10 août inclus

à la Salle du 2 au 17 août , réouverture le 23 août .



PAROISSE ST JOSEPH : L'abbé Edgard Vigan va quitter la charge de curé de la paroisse le premier septembre prochain. Il est rappelé par son évêque au Bénin. Monseigneur Delmas a nommé l'abbé François Richer curé de Saint Joseph en Mauges à partir du 1er septembre. Il garde sa charge de curé de Notre Dame d'Evre. La dernière cérémonie de L'abbé Edgard Vigan aura lieu le dimanche 31 Août à St Pierre Montlimart.



Médecins et pharmacies de garde.

Pour connaître le **médecin de garde**, téléphoner au 02.41.33.16.33,

- sur semaine, le soir à partir de 19 h 00 jusqu'à 8 h 00 le matin,

- au cours du week-end, du samedi-midi au lundi jusqu'à 8 h 00.

Pour la pharmacie de garde, joindre le service au 3237.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE :

FAMILLES RURALES :

Le service relais nounous proposé par Familles Rurales est à la recherche de nouvelles Nounous pour la garde occasionnelle d'enfants sur la commune de la Salle et Chapelle Aubry , pour plus d'informations et si cela vous intéresse merci de contacter Mme Humeau Marie-Paule au 02 41 75 41 63.

FUEL : Une prochaine livraison de fuel est prévue le **mercredi 3 juillet** 2014. Prise de commande du lundi 24 au vendredi 28 juin auprès de la responsable commission YOU Adélie au 02 41 75 21 64. Prochaine livraison Octobre/Novembre suivant demande.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LA SALLE ET CHAPELLE-AUBRY :

Inscription Périscolaire Rentrée 2014-2015

Le Mardi 26 Août de 18h30 à 20h00 : Salle des Petits Gourmands (cantine ; complexe sportif)

Pour l'inscription, apportez impérativement :

- ∞ Votre N° allocataire CAF ou votre carte de quotient familiale MSA (merci de vous procurer une attestation sur www.caf.fr ou au 08 20 25 49 20)
- ∞ Le carnet de santé de votre enfant (pour la fiche sanitaire) ou photocopie des vaccins
- ∞ Votre carte d'adhérent Familles Rurales 2014
- ∞ Pour tout renseignement : 02 41 56 50 32

ASSP FOOTBALL :**Composition du bureau :**

Président : Frédéric Barré

Vices présidents : Jean-Paul Gaschet et Florent Barré

Secrétaire : Mickaël Poirier

Adjoint : Laurent Chené

Trésorier : Sébastien Pasquereau

Adjoint : Michel Barbin

Autres membres : Nicolas Barré (absent sur la photo), Laurent Malinge, Olivier Véron, Yves Audouin, Christophe Lefort, Franck Mahoudeau, Patrick Vincent (absent sur la photo) et Jeremy Bidet



Réunion des dirigeants **jeudi 26 juin à 20h30** à la Salle Aubry, salle des associations. Le club recherche des dirigeants donc si vous êtes intéressés venez à cette réunion. Nous recherchons aussi des arbitres bénévoles ou officiels.

**ACB :**

Les minimes du club d'ACB auront fait un beau parcours tout au long de la saison. L'équipe visait les 1/4 de finale et ont réussi à accéder à la dernière marche: la finale. La déception des filles d'avoir échoué était présente mais elles ont quand même remporté une coupe des finalistes du challenge 2014.

Nous remercions tous les supporters de les avoir suivi dès le début de leur aventure.

L'année prochaine, l'équipe évoluera en cadettes.

CLUB DE L'AMITIÉ :

Sortie du 1^{er} Juillet : "La route de la sardine" : Départ prévu à 7 h 40 (arrêts de cars Salle et Chapelle)

Pique-nique du Club du jeudi 3 Juillet : aux Minières – Inscription avant le 25 Juin – Participation de 8 €.

Jeu 17 Juillet : Pique-nique avec le club de Botz aux Minières (prévoir son pique-nique)

Jeu 7 Août : Pique-nique cantonal à Gesté

SCALA :

Planning des randonnées :

C : cyclo V : VTT P :
pédestre R : roller

29 juin : Gesté (C-V-P-R),

6 juillet : St Pierre Montlismart (C-V-P)

GRAND BALOCHE
Centre Bourg La Chapelle Aubry

MOULES FRITES

GRILLADES

LE 5 JUILLET

Avec l'orchestre **TRANSITION**

STRUCTURES GONFLABLES

Matches coupe du monde

A partir de 18h sur TV

INFORMATIONS DIVERSES :

PLANTER LES HAIES EN COLLECTIF :

Depuis plusieurs mois, c'est en partenariat avec la Mairie que Mission Bocage, association du Pays des Mauges basée à Beaupréau, mène un projet d'envergure qui vise à replanter des haies partout où cela impacte positivement l'agriculture et l'environnement. Suite à des études réalisées sur la commune, de nombreux agriculteurs sont sollicités pour participer conjointement à ce mouvement. « Ces haies qui s'implanteront cet automne auront pour rôles de protéger les cultures et le bétail du vent, de contenir les eaux de pluies ou encore d'abriter la faune sauvage et de garantir un paysage champêtre » décrit Benjamin Nuaud, technicien en charge du projet. Plusieurs kilomètres de plantation vont alors redessiner le paysage, et ce par la réalisation de chantier collectif, le même jour. A ce titre, toute personnes propriétaire de terrain, et désirant participer cette action, peut contacter Mission Bocage au 06.26.40.75.40 ou sur plantations-mb@paysdesmauges.fr.

ESPACE EMPLOI-RELAIS MISSION LOCALE DE MONTREVAULT :

PIJ (Point Information Jeunesse) : Ouvert tous les jours (sauf mercredi matin) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. PIJ ouvert le samedi matin pendant les périodes scolaires.

02.41.30.06.32 ou espace-emploi@cc-montrevault.fr

ECOLE DE MUSIQUE :

A l'heure des inscriptions, les mélomanes ont le choix entre une diversité d'instruments et du chant individuel à l'école de musique du Val d'Evre. Celle-ci ne cesse de se développer avec les pratiques collectives que nous proposons. Les ateliers des musiques du monde, des musiques actuelles, d'accompagnement guitares, l'orchestre des jeunes, le quatuor de saxophones et la chorale d'enfants.

Contrairement aux idées reçues, bien chanter ne s'improvise pas. Cela s'apparente presque à du sport puisque tout le corps se met en mouvement pour permettre de faire vibrer les cordes vocales.

« Quand on chante, très souvent on se fatigue la voix parce qu'on ne sait pas chanter les aigus. La technique protège les cordes vocales et remplace l'effort par le confort ».

Chaque personne possédant son propre timbre de voix, découvrir sa voix, en explorer les différentes possibilités, utiliser sa voix pour créer, voyager... La voix comme un instrument de musique est accessible à tous.

La chorale d'enfants est ouverte aux enfants de 7 à 11 ans qu'ils soient inscrits ou non en formation musicale ou classe d'instrument. L'objectif est de se faire plaisir en interprétant en groupe un répertoire de chants variés. Cela est aussi de construire collectivement un spectacle, se mettre en valeur / en situation d'interprète par la recherche de petites mises en scène des chants. La musique se vit.

La chorale d'enfants est d'une heure par semaine et construite autour de jeux vocaux, d'échauffements, d'écoutes, de temps de recherche et d'apprentissage des chants.

Ces chants sont variés dans les styles (jazz, chanson française, chants du monde...), les formes (canons, deux ou trois voix, chants avec soliste...).

La finalité est de se produire régulièrement en public, se mettre en valeur artistiquement.

Inscriptions et Réinscriptions au Centre Culturel à Montrevault (dans les locaux de L'école de musique du Val d'Evre)

Mardi 2 septembre de 16h30 à 19h30 et Mercredi 3 septembre de 16h30 à 19h30

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Patrick VERGONDY (Directeur Pédagogique)

Ecole de Musique du Val d'Evre ; Centre Culturel

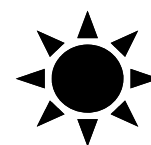
Rue Julien Rousseau 49110 MONTREVAULT

Téléphone : 02-41-30-37-19

Adresse E-mail : ecoledemusiquemontrevault@sfr.fr

(Répondeur 'n'hésitez pas à laisser un message et votre numéro de téléphone nous vous recontacterons rapidement)

Site internet : www.ecoledemusiquemontrevault.fr



PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES :

Samedi 21 juin
Vendredi 27 juin, 20h
Jeudi 3 juillet, 12h
Samedi 5 juillet, 18h

Grillades, *Le Foyer des jeunes*
Assemblée Générale, *BASECA*
Pique-nique, *Club de l'amitié*
Grand Baloche, *SCALA*

Boulodrome
Salle des Associations
Salle polyvalente, l'Aubryenne
Place St Martin, La Chapelle Aubry

L'invasion du Frelon asiatique doit être suivie



Originaire d'Asie, ce Frelon est arrivé en Maine-et-Loire en 2009.

Son régime alimentaire étant constitué à 80% d'abeilles, il est impératif de le suivre !

Voilà pourquoi nous demandons à tous les habitants de regarder dans leurs arbres, arbustes, abris,... afin de vérifier qu'ils ne possèdent pas de nid ou qu'ils n'observent pas de Frelons asiatiques. **Au printemps, il se situe dans vos abris. Merci de bien y regarder.**

Le Frelon asiatique		Le nid	
Cercle jaune sur le premier segment de l'abdomen Dernier segment de l'abdomen jaune orangé		Au début (avril-mai), sa taille est celle d'une balle de ping-pong	
Pattes jaunes Ailes fumées		Peut se trouver dans des arbres, arbustes, abris, ou même dans le sol	
2 à 3 cm de long		Le nid peut atteindre en automne 1 m de diamètre	

En cas de présence, prenez une photo et contactez

FDGDON par mail – fdgdon49@orange.fr

Parc d'Activités Angers-Beaucouzé – Secteur de la Technopole - 23 rue Georges Morel – 49070
BEAUCOUZE Tél : 02.41.37.12.48 – Fax : 02.41.73.13 Site internet : www.fdgdon49.fr

Publication la Mairie : 11 place St Hilaire 49110 la Salle et Chapelle Aubry
tél : 02.41.75.76.25 Fax : 02.41.75.75.99

E.mail : mairie.lasalleetchapelleaubry@cc-montrevault.fr

<http://www.salleetchapelleaubry.mairie49.fr>

Horaires d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h 30 à 17 h 30 / Mercredi et samedi : 9 h 00 à 12 h 00